

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
PAULHAN**

Séance du 08 Décembre 2025

N° 2025/12/05

Date de la convocation	01/12/2025
	<u>Exprimés</u> : 22
Présents : 16	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire
de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et
après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUSSON, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM

Etaient absents : MM Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM

Procurations : - Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT

- Mme Carine GASC à Mme Isabelle GAVINET
- Mr Georges GASC à Mr Claude VALERO
- Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSON
- Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
- Mme Laëtitia CAPELLE à Mme Sophie ROYON

Objet : Adoption d'une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon »

Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, le théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune sur son espace public, mais aussi dans les locaux communaux afin de venir au plus près du public.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20251208-2025-12-05-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Afin de reconduire et renforcer ce partenariat, il convient de conclure une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention qui fixe les modalités d'organisation et de déroulement des différents spectacles présentés par le théâtre le Sillon.

Ces spectacles se dérouleront sur la commune et plus précisément à la salle des fêtes :

- Les 17 et 19 octobre 2025
- Les 15 et 16 janvier 2026
- Les 7 et 9 février 2026
- Les 20 et 21 juin 2026

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr